

# COMPRENDRE LA POLITIQUE DE DÉPISTAGE

## Qu'est-ce que le « dépistage » ?

La présélection est le processus utilisé pour déterminer si une personne convient à un poste spécifique. La présélection peut comprendre :

- Un formulaire de demande
- Formulaire de divulgation de dépistage
- Vérification des antécédents judiciaires ou des antécédents policiers (le cas échéant)
- Orientation, formation et suivi continu

Le dépistage est un élément essentiel pour créer un environnement sportif sûr, respectueux et digne de confiance. Il ne s'agit pas d'une mesure ponctuelle, mais d'un processus continu .

## À qui s'applique cette politique ?

Cette politique s'applique aux personnes employées par Volleyball BC, qui y font du bénévolat ou qui agissent en son nom, en particulier celles qui occupent des postes de confiance ou d'autorité. Cela peut inclure :

- Personnel, bénévoles et entrepreneurs
- Entraîneurs et entraîneurs adjoints
- Arbitres
- membres du conseil d'administration et des comités
- Les parents ou tuteurs lorsqu'ils agissent dans le cadre de rôles officiels au sein d'une équipe, d'un club ou d'une organisation

Le dépistage est particulièrement important pour les personnes qui :

- Travailler avec ou superviser des personnes vulnérables
- Gérer l'argent ou les finances
- Voyager avec des athlètes
- Peut se retrouver seul avec des athlètes ou des personnes vulnérables.

Tous les membres de Volleyball BC n'ont pas besoin du même type ou du même niveau de dépistage.

## Qui sont les membres du comité de sélection et quel est leur rôle ?

Cette politique est mise en œuvre par un comité de sélection composé de 1 à 3 personnes nommées par Volleyball BC.

Le comité de sélection :

- Examine tous les documents de sélection soumis
- Peut demander des informations ou des documents supplémentaires
- Peut interviewer un individu
- Peut consulter des experts indépendants (tels que -des professionnels du droit ou de la gestion des risques).
- Décide si une personne convient à un rôle

## Quels sont les critères de sélection ?

- Lors de son adhésion à Volleyball BC, chaque personne doit fournir certains documents en fonction de son niveau de risque. La vérification du casier judiciaire n'est pas obligatoire pour tous les membres de

Volleyball BC. L'organisation déterminera qui doit faire l'objet d'une telle vérification selon les critères suivants :

NIVEAU DE RISQUE	DÉPISTAGE REQUIS
<p><b>Faible risque</b> : personnes ayant des responsabilités de supervision minimales, aucune implication financière et aucun accès non supervisé à des personnes vulnérables (par exemple, des parents qui aident occasionnellement ou des employés qui ne sont pas entraîneurs).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de demande</li> <li>• Formulaire de divulgation du dépistage</li> <li>• Participez à la formation.</li> </ul>
<p><b>Risque élevé</b> : personnes occupant des postes de confiance ou d'autorité, ayant des responsabilités financières ou un accès fréquent et non supervisé à des personnes vulnérables (par exemple, les entraîneurs, les arbitres, le personnel de soutien aux athlètes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de demande</li> <li>• Formulaire de divulgation du dépistage</li> <li>• Vérification policière approfondie (E-PIC) - Une vérification du casier judiciaire incluant les informations de la police locale, disponible via Sterling Backcheck.</li> <li>• Vérification des antécédents en matière de secteur vulnérable - Une vérification approfondie qui comprend une recherche dans le Centre d'information de la GRC, les renseignements de la police locale et la base de données des délinquants sexuels graciés.</li> <li>• Extrait de dossier de conduite sur demande</li> <li>• Participez à la formation.</li> </ul>

- Les individus doivent obtenir :
  - Une vérification approfondie des antécédents policiers **tous les trois ans**
  - Un formulaire de divulgation de dépistage **chaque année**
  - Une vérification du secteur vulnérable **une fois**

Toutefois, Volleyball BC peut demander une copie de ces documents à tout moment.

- Volleyball BC peut accepter une vérification policière approfondie (E-PIC) antérieure si elle a été effectuée au cours des trois dernières années. Si une E-PIC ne peut être fournie, une nouvelle sera exigée.

#### Les jeunes de moins de 19 ans ont-ils besoin d'une vérification policière ?

- Les personnes âgées de moins de 19 ans ne sont pas tenues de fournir un E-PIC ou un VSC .
- Si Volleyball BC croit qu'un jeune pourrait avoir une condamnation d'adulte, -des renseignements limités sur son casier judiciaire d'adulte peuvent être demandés .
- Les dossiers des jeunes ne sont jamais demandés ni consultés.

#### Et si je suis nouveau au Canada ?

Si vous ne pouvez pas obtenir de documents de police ou de vérification canadiens :

- Volleyball BC peut accepter les documents de sélection provenant d'un autre pays où vous avez résidé au cours des trois dernières années.

### **Que se passe-t-il si quelque chose change après mon examen médical ?**

Après la sélection, vous devez :

- Signalez immédiatement toute nouvelle accusation ou condamnation pénale
- Signalez tout changement susceptible d'affecter les informations que vous avez divulguées sur votre formulaire de divulgation préalable.

Fournir des informations fausses, incomplètes ou trompeuses peut entraîner :

- Retrait immédiat de votre poste
- Mesures supplémentaires en vertu des politiques de Volleyball BC

### **Que se passe-t-il si je refuse de participer au dépistage ?**

- Si une personne ne fournit pas les documents requis ou ne participe pas à la sélection, elle ne pourra pas faire de bénévolat ni postuler à un poste auprès de Volleyball BC.

### **Que se passe-t-il si mon dépistage soulève des inquiétudes ?**

Après examen des informations recueillies lors du dépistage, le comité de sélection peut décider que :

- Vous réussissez la sélection et pouvez participer
- Vous réussissez le dépistage sous certaines conditions.
- Des informations supplémentaires sont nécessaires.
- Vous ne réussissez pas le dépistage

Si certaines infractions sont révélées lors du contrôle, la personne concernée peut être disqualifiée de la participation si elles ont eu lieu :

- **Au cours des trois dernières années** – une condamnation pour une infraction commise au volant, notamment pour conduite sous influence.
- **Au cours des dix dernières années** – une condamnation pour vol, fraude ou possession de stupéfiants.
- **À tout moment** – une condamnation impliquant :
  - violence physique ou psychologique
  - crime de violence, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les formes d'agression
  - trafic de drogues illégales et/ou de produits dopants
  - possession, distribution ou vente de toute pornographie impliquant des enfants
  - inconduite sexuelle
  - toute infraction pénale impliquant un jeune de moins de 19 ans.
- Le comité de sélection peut autoriser une personne à participer sous certaines conditions et veillera à ce qu'elle s'y conforme.
- Les personnes dont la demande est refusée ne peuvent pas présenter une nouvelle demande pendant au moins un an.
- Tous les dossiers de vérification seront traités de manière confidentielle et ne seront partagés que si la loi l'exige ou pour des raisons disciplinaires.

### **Que se passe-t-il si mon dépistage est retardé ?**

Si les résultats du dépistage sont retardés :

- Volleyball BC peut (mais n'y est pas obligé) autoriser la participation temporaire
- Cette autorisation peut être retirée à tout moment, pour n'importe quel motif.

### **Mes informations sont-elles protégées de manière confidentielle ?**

Oui. Les dossiers de sélection sont **confidentiels**. Les informations ne sont communiquées que lorsque la loi l'exige ou dans le cadre de procédures disciplinaires ou judiciaires.

### **Équité, inclusion et accessibilité**

Volleyball BC valorise la diversité et l'inclusion. Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place lors des activités suivantes :

- Dépistage
- Orientation
- Entraînement
- Surveillance

Les personnes concernées peuvent contacter leur responsable ou le directeur des opérations pour obtenir de l'aide.

### **Qui puis-je contacter si j'ai des questions ?**

Si vous avez des questions ou besoin d'aide concernant le dépistage :

- Courriel : [members@volleyballbc.org](mailto:members@volleyballbc.org)
- Téléphone : -604 291-2007

**Note:** Ce document explique [la politique](#) et le processus de sélection de Volleyball BC. Certains détails de la politique peuvent ne pas figurer dans ce document. En cas de divergence entre les deux, c'est le contenu de la politique de sélection qui prévaut.